



DEC_0261_2026

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'INTERVENTION AVEC L'ASSOCIATION "LES PETITS DÉBROUILLARDS" POUR LA JOURNÉE DU MERCREDI 29 JUILLET 2026 AU CENTRE SOCIAL LES POINTS COMMUNS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriale ;

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 0068-2024 du Conseil municipal, en date du 18 novembre 2024, portant délégation au Maire ;

CONSIDERANT la programmation des secteurs jeunesse et famille au sein du Centre Social de la Ville de Pont-Audemer ;

CONSIDERANT la proposition de l'association Les Petits Débrouillards, en lien avec l'équipe du Centre Social de la Ville de Pont-Audemer, pour animer 2 ateliers auprès du public le mercredi 29 juillet 2026, décomposés comme suit : 1 animation scientifique parents/enfants le matin, et 1 animation scientifique pour les jeunes l'après-midi ;

DECIDE de signer la convention d'intervention avec l'association « Les petits débrouillards », représentée par Ogier MAILLARD, située 4 rue de Champagne 14000 CAEN, pour 2 animations scientifiques le mercredi 29 juillet 2026. Le montant total des animations est de 200€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 24 juin 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS